

# 7<sup>ème</sup> congrès FNME CGT

## Bilan Résolution II

- Paragraphe 1. Le congrès de la FNME-CGT de Nantes avait effectué un bilan de la situation économique, sociale et industrielle de la France en ciblant plus particulièrement les périmètres professionnels de notre fédération.
- Paragraphe 2. Sans revenir sur le détail des régressions sociales menées par les gouvernements néolibéraux en France depuis de nombreuses années, le constat était sans appel : une France de plus en plus inégalitaire avec une paupérisation croissante de la société .
- Paragraphe 3. Les lois votées durant les dix dernières années, qui ont modifié en profondeur les droits des travailleurs et qui ont conduit à la phase deux de la libéralisation du secteur de l'énergie en France, ont profondément bouleversé nos champs professionnels.
- Paragraphe 4. Le travail était en pleine mutation, les garanties collectives étaient fragilisées, notamment par :
- L'inversion de la hiérarchie des normes ;
  - La démocratie sociale et nos règles statutaires bafouées ;
  - Les droits des travailleurs attaqués de manière permanente, notamment ces derniers mois sous le prétexte de la lutte contre la pandémie ;
  - Une régression du pouvoir d'achat, avec une négociation renvoyée à l'entreprise avec un accroissement de la rémunération variable ;
  - Un risque accru sur l'avenir de nos entreprises et nos emplois ;
  - La nouvelle réglementation de la formation professionnelle, plus restrictive sur les choix et le financement ;
  - Des activités sociales dans la tourmente, avec la baisse de leurs dotations financières et la négociation sur les moyens bénévoles.
- Paragraphe 5. À partir de ces analyses, nous avons construit des orientations traçant nos revendications sur la transformation du travail, des garanties collectives de haut niveau (statut de l'énergéticien et du mineur), des activités sociales comme socle de nouveaux droits pour les salariés des Mines et de l'Énergie, une protection sociale de haut niveau, la lutte contre le « mal travail » et la précarité, les enjeux énergétiques et syndicaux, ainsi que le pôle public, et récemment notre Programme progressiste de l'Énergie.
- Paragraphe 6. L'actualité liée à la crise sanitaire a récemment fait émerger de nouvelles revendications « fortes » sur le thème du « télétravail », du travail à distance ou des procédures sanitaires pour protéger les travailleurs.
- Paragraphe 7. Elle a aussi fait surgir des luttes contre les décisions sanitaires liberticides.
- Paragraphe 8. Par ailleurs, le patronat des IEG tente des évolutions pouvant dégrader les conditions de travail, comme la prise de poste sur le chantier. Il profite aussi de la période pour s'attaquer aux textes statutaires, comme ceux qui touchent à la classification et à la rémunération.
- Paragraphe 9. Le congrès avait décidé d'une résolution, faisant office de feuille de route, pour la mandature 2017-2020.

- Paragraphe 10. Celle-ci indiquait que lutter pour gagner des avancées sociales collectives nécessitait de la cohérence et de la coordination. C'est pour cela que le congrès avait décidé de construire et de mener des luttes revendicatives d'ampleur nationale.
- Paragraphe 11. Le congrès indiquait aussi l'importance de gagner la bataille des idées, afin de convaincre que des avancées sociales étaient possibles, notamment sur :
- Les garanties collectives de haut niveau pour l'ensemble des salariés et retraités des Mines et de l'Énergie ;
  - Des activités sociales et de protection sociale, comme nouveau socle de droits pour les salariés et pensionnés des Mines et de l'Énergie ;
  - Une réelle égalité entre les femmes et les hommes, au travail comme dans les autres domaines de la vie sociale ou familiale, et la défense intransigeante de tous les droits attaqués aujourd'hui, notamment le droit à l'IVG ;
  - Un avenir des entreprises de l'énergie dans un pôle public avec des nationalisations d'un nouveau type, puis une évolution de nos revendications, avec la construction d'un nouveau service public basé sur notre Programme progressiste de l'Énergie ;
  - La relance de la filière minière (hors produits énergétiques) en France.
- Paragraphe 12. Le congrès indiquait qu'il nous fallait démontrer que seul le rapport de force et les luttes nous permettaient d'obtenir satisfaction sur nos revendications.
- Paragraphe 13. Le congrès décidait la mise en place d'une conférence revendicative annuelle pour l'approfondissement de nos réflexions concernant nos revendications communes et pour mettre à jour nos repères revendicatifs fédéraux. Cette conférence revendicative devait être aussi l'occasion de faire un point sur la mise en œuvre de notre démarche revendicative. Sur cette décision, nous avons été en difficulté.
- Paragraphe 14. Sur nos orientations de développement des services publics des Mines et de l'Énergie et d'amélioration sociale, nos syndicats ont mené les cinq années une résistance et une lutte acharnée.
- Paragraphe 15. Elles ont notamment permis de limiter les ambitions patronales de dégradation des conditions de travail, de faire reculer le gouvernement sur le dossier « retraite », sur le projet Hercule, ainsi qu'en matière de protection sociale chez les mineurs. Elles n'ont pas été suffisantes pour contrer le plan Clamadieu et les licenciements à Gazelénergie ou pour nos projets alternatifs, comme dans le THF (Thermique à flamme).
- Paragraphe 16. Comme sur d'autres sujets, nous avons eu peu de résultats sur les revendications portant des avancées sociales telles que celles décrites dans les orientations du congrès de Nantes. Trop pris par le quotidien et freinés par les mesures liées à la pandémie, nous avons eu du mal à aller débattre avec les travailleurs de notre vision de la société et des propositions alternatives que nous formulons. Comme sur le sujet de l'avenir industriel, la question de la bataille des idées nécessite pugnacité et investissements militants dans l'activité syndicale et politique.
- Paragraphe 17. Nous avons pu mesurer que la prise de conscience n'est ni homogène ni intimement liée à l'activité militante.
- Paragraphe 18. Reconnaissons malgré tout que dans notre bataille à la fin 2020-début 2021, nous avons su nous déployer sur le terrain pour aller à la rencontre des élus et pour prendre notre juste place dans le débat d'idées.
- Paragraphe 19. Nous devons continuer, mais globalement, cette vision nationale doit être recoupée avec une vision plus locale. Il nous semble que les syndicats, leurs adhérents, les

militants ne parviennent plus à prendre le temps nécessaire à la lecture, à la compréhension des enjeux et/ou à la connaissance du contenu de nos propositions. Cette situation nous met en grande difficulté dans la démarche syndicale pour gagner la bataille des idées. Nous ne prenons plus le temps !

Paragraphe 20. Les négociations sur les revendications dans la branche des IEG ont été nombreuses, compte tenu de la volonté des organisations syndicales, mais aussi des employeurs, de revoir divers éléments du statut :

- L'évolution des droits familiaux avec une négociation finalisée ;
- La mobilité et la sécurisation des parcours professionnels (en cours) ;
- La classification et la rémunération (en cours) ;
- Les retraites (en fonction du passage ou non d'une réforme) ;

Sur ces thématiques, des collectifs ont travaillé et des propositions ont été soumises à débat au sein des syndicats et des instances. Des outils ont été déployés, comme les questionnaires (droits familiaux, mobilité), les référentiels (droits familiaux, rémunérations) ou le matériel de diffusion (tracts, décryptages et livrets). Sur les retraites, avant même de connaître le contenu du rapport gouvernemental, nous avons communiqué et commencé à formaliser à la fois une appréciation sur les projets gouvernementaux et des propositions pour l'amélioration des retraites. Les comptes rendus réguliers réalisés par nos camarades de la Commission paritaire de branche (CPB) - devenue la Commission Permanente Paritaire de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) - permettent aux syndicats de suivre l'actualité mouvementée de la branche des IEG.

Paragraphe 21. Le travail sur les droits familiaux dans les IEG a donné lieu à un déploiement CGT, via le questionnaire diffusé avant la négociation, quatre numéros du « journal de la négociation » pendant la négociation de l'accord, puis par une grande campagne d'information (livret, fiches thématiques et tracts) une fois l'accord signé. Cette activité a été appréciée, au vu des questions/interpellations de la part des militants. Mais cela a-t-il été suffisant ? Sommes-nous suffisamment armés localement pour gagner la bataille des idées ?

Paragraphe 22. Côté mines, les luttes pour le maintien du statut des mineurs et de leur régime de sécurité sociale ont été au cœur des enjeux revendicatifs.

Paragraphe 23. Côté énergie atomique, trop peu d'informations sont revenues à la Fédération concernant la démarche revendicative.

Paragraphe 24. La résolution décrivait ensuite trois démarches revendicatives spécifiques qui nous apparaissaient comme prioritaires pour la mandature : La démarche revendicative « égalité femmes/hommes » ; La démarche revendicative sur l'avenir industriel ; La démarche revendicative autour de la transformation numérique.

Paragraphe 25. Là aussi, des disparités apparaissent dans la mise en œuvre des démarches revendicatives.

Paragraphe 26. Nos trois démarches revendicatives prioritaires n'ont pas fait l'objet d'une mise en œuvre similaire, au contraire. Celle concernant la transformation numérique n'a pas fait l'objet d'une démarche spécifique pour la raison essentielle que nous n'avons pas trouvé de pilote à cette activité au sein du CEF. L'activité de la Fédération et l'actualité n'ont ensuite plus mis la priorité sur cette activité.

Paragraphe 27. Cette revendication garde cependant toute son actualité, d'autant que la crise sanitaire, avec le développement accru du travail à distance ou l'usage accéléré des technologies numériques dans les organisations de travail, nous a percutés violemment.

- Paragraphe 28. Malgré l'écho international sur la libération de la parole de la femme et l'impact médiatique qu'elle suscite, la question des droits des femmes est encore loin d'être une priorité dans toute notre organisation.
- Paragraphe 29. La démarche revendicative « égalité femmes/hommes » a fait l'objet de la constitution de journées d'études pour les référents « harcèlement » en CSE et d'interventions dans les semaines de formation syndicale en CSE. Le préavis de grève fédéral a fait l'objet de revendications spécifiques depuis le mois d'octobre 2021. Néanmoins, cette démarche reste encore insuffisamment prise en compte par les syndicats.
- Paragraphe 30. Le Collectif femmes/hommes fédéral fonctionne avec peu de membres (4/5 réguliers). Pour autant, en écho à l'actualité, des campagnes fédérales sur les violences faites aux femmes ont été construites, avec des outils pour les militants permettant de mieux appréhender le sujet, formations à l'appui.
- Paragraphe 31. On notera que le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, n'est pas toujours pris en compte par de nombreux syndicats. En revanche, elle prend de plus en plus d'ampleur dans l'organisation confédérale (UD, Confédération), les associations et dans la société.
- Paragraphe 32. Pour ces deux initiatives, des préparations, des outils (films, tracts, affiches, foulards) sont disponibles à la confédération et à l'interprofessionnel, et relayés par la Fédération, ce qui procure un appui aux syndicats pour les porter. Malgré tout, encore trop peu de syndicats FNME-CGT s'impliquent dans le dispositif et portent auprès des salariés nos revendications féministes.
- Paragraphe 33. Au niveau de la branche IEG, la FNME-CGT a signé l'accord Ega/Pro en juin 2019. Celui-ci permet de réelles avancées, notamment sur les violences faites au travail avec une volonté de « tolérance zéro » (non abordée auparavant), la suppression des écarts salariaux et non plus la réduction, un budget alloué, une volonté de mixité, notamment avec l'embauche de femmes dans les métiers techniques.
- Paragraphe 34. L'accord de branche est le socle commun et la base minimale de négociation pour toutes les entreprises de la branche. Beaucoup d'entreprises ont renégocié leur accord : le Collectif femmes/hommes a été en appui pour les aider à construire la négociation et les revendications qui en découlent, comme de nouveaux droits sur l'impact au travail dû aux violences conjugales.
- Paragraphe 35. Les violences faites aux femmes dans la CGT existent. C'est pourquoi un débat a été initié au CEF de mars 2019 sur ces questions. Le CEF a décidé la mise en place d'une cellule à l'image de celle de la confédération sur les violences dans notre fédération.
- Paragraphe 36. Le collectif anime des journées d'études et de sensibilisation sur ce sujet à la demande des animateurs régionaux.
- Paragraphe 37. Troisième démarche revendicative prioritaire : celle de l'avenir industriel dans le périmètre de notre fédération. C'est bien dans ce domaine que nous avons consommé le plus d'énergie, en réaction aux évolutions des entreprises ou de la loi.
- Paragraphe 38. Nous avons été porteurs de projets alternatifs pour contrer la mise en concurrence des concessions hydro-électriques et la scission d'EDF, pour limiter l'éclatement monopolistique d'Engie, pour un projet d'entreprise différent à RTE, pour la préservation de la filière thermique à flamme avec les projets alternatifs à Cordemais/Le Havre, Montceau-les-Mines et Gardanne. Nous nous sommes aussi impliqués dans la lutte pour la réouverture de la mine de Salau, dans le renouveau de la filière nucléaire, dont le maintien du projet de réacteur de 4e génération Astrid ou encore dans la construction du projet alternatif énergie de Saint-Pierre-et-

Miquelon. Nous avons analysé les évolutions en cours des filières électricité et gaz et les risques industriels et sociaux pour l'avenir.

- Paragraphe 39. Les luttes pour le maintien et le développement de l'emploi deviennent légion tant les effectifs de travailleurs statutaires sont en baisse (moins 2 % par an depuis trois ans). Les employeurs de la branche des IEG n'hésitent plus à multiplier les plans sociaux ou les licenciements économiques en accompagnement des conséquences de la loi sur la transition énergétique ou dans des choix purement capitalistes.
- Paragraphe 40. L'abandon de l'exploration production chez Engie a entraîné 80 licenciements secs d'agents au statut des IEG. La seule lutte dans les IRP de Neptune n'a pas permis le maintien de l'activité, mais a amélioré les mesures sociales qui ont suivi le Plan de Sauvegarde de l'Emploi.
- Paragraphe 41. Les licenciements au sein de Gazelénergie n'ont pas stoppé les luttes basées sur les projets alternatifs construits au plan local par les travailleurs. Enfin, les films « Main basse sur l'énergie » et « Gaz et flouze à tous les étages » nous ont permis de porter notre vision auprès du grand public et des élus.
- Paragraphe 42. Couplées à notre vision sociétale, ces différentes analyses nous ont convaincus qu'il fallait faire évoluer notre projet autour des questions de service public en revenant sur la notion de pôle public. Nous avons ainsi construit une nouvelle proposition basée sur des renationalisations et une nouvelle organisation du service public de l'énergie répondant aux besoins fondamentaux, et notamment à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Paragraphe 43. Cette nouvelle revendication s'est matérialisée par la campagne « 100 % public » et par notre Programme progressiste de l'Énergie (PPE).
- Paragraphe 44. Notre PPE évolue encore, s'adapte et est peaufiné pour répondre mieux aux enjeux sociaux et sociétaux.
- Paragraphe 45. Les statuts de l'énergéticien et du mineur sont encore à travailler pour évaluer tout le champ et tout le socle qu'ils doivent représenter.
- Paragraphe 46. Concernant la transformation du travail, la FNME-CGT a été de toutes les luttes confédérales sur ce sujet durant la mandature. De même, nous avons défendu bec et ongles le maintien de la hiérarchie des normes dans l'ensemble des négociations de branche. Nous sommes intervenus régulièrement sur la perte de compétences compte tenu de la sous-traitance, de l'explosion de l'emploi en intérim ou de l'arrêt des investissements dans certaines activités durant des décennies.
- Paragraphe 47. Certains syndicats ont mené des luttes pour contrer cette transformation néolibérale du travail. Nous pourrions citer la lutte contre l'évolution de l'astreinte et pour l'emploi à la distribution, les luttes pour le maintien et le développement de sites commerce à EDF, les luttes contre la scission d'EDF, l'éclatement du groupe Engie, la vente et la suppression des sites de travail à Gazelénergie, celles pour l'amélioration des investissements et des conditions de travail dans la filière gaz historique, comme cela a été le cas à Storengy.
- Paragraphe 48. Deux luttes méritent d'être mises en lumière dans le domaine de l'avenir industriel, celles des hydrauliciens et celles des thermiciens à flamme.
- Paragraphe 49. Cinq années de luttes acharnées pour les premiers qui, entre mobilisations régulières de très haut niveau, propositions alternatives et interpellations de la population et des élus de la nation, ont permis de mettre en échec la politique néolibérale de Bruxelles et de l'État français dans sa démarche de privatisation des barrages, sans qu'une issue favorable à nos revendications n'ait été trouvée.

- Paragraphe 50. Néanmoins, notre bataille a permis de remettre le débat de l'avenir de l'hydroélectricité entre les mains des citoyens avec une vraie défense de l'intérêt général.
- Paragraphe 51. Nos réflexions et analyses dans l'avenir de l'hydro-électricité ont fortement pesé dans les évolutions d'orientation qui seront proposées dans les écrits de ce congrès et qui ont vu naître notre nouvelle revendication de service public de l'énergie.
- Paragraphe 52. Qu'il s'agisse du projet Ecomcombust pour Cordemais, de tranche biomasse à Lucy ou de captage, stockage et transformation du CO2 pour Gardanne, tous ces projets démontrent que d'autres possibilités existent et que des alternatives permettant le maintien de l'emploi et d'outils industriels dans la production d'électricité pilotable et de pointe sont réalisables dans le respect de l'environnement. Cette lutte continue, le gouvernement n'ayant toujours pas accepté notre demande principale de moratoire des fermetures tant que des solutions alternatives ne seront pas décidées et mises en œuvre localement.
- Paragraphe 53. Nos projets sont réalisables et justes, n'ayons pas peur des mots !
- Paragraphe 54. Il nous est évidemment impossible de lister l'intégralité des luttes qui ont eu lieu sur la mandature. Le bilan démontre que la FNME-CGT a appelé régulièrement à la mobilisation et à la lutte. A celles d'ampleur régionale, nationale ou d'entreprise, il nous faut ajouter les luttes locales pour l'amélioration des conditions de travail, pour les moyens bénévoles et syndicaux, la défense de notre protection sociale ou encore contre la répression des travailleurs ou de l'activité syndicale. Cela a été le cas lors des mobilisations sur le champ de la distribution, où les électriciens et gaziers ont mené des batailles, avec les Mardis de la colère, avec un fort ancrage sur les plateaux Serval, tout comme sur les différents sites techniques d'Enedis et GRDF en juin 2018. Les revendications portaient sur l'arrêt des suppressions de poste, l'augmentation du pouvoir d'achat et un vrai service public de l'énergie. Mais également la lutte menée en 2018, en direction des usagers, pour l'ouverture des accueils physiques d'EDF, qui demeure un service essentiel pour tous.
- Paragraphe 55. Globalement, nous n'avons pas encore gagné la bataille des idées sur la capacité collective à construire une société égalitaire fondée sur le service public et sur sa démocratisation, ce qui sclérose notre capacité d'élargissement de la lutte à l'ensemble des travailleurs.
- Paragraphe 56. La lutte des hydrauliciens en est un parfait exemple. Une des raisons centrales du blocage du processus de mise en concurrence des concessions hydro-électriques tient dans l'évolution de l'opinion publique et dans son refus de voir ses barrages privatisés. Ce n'est pas rien d'entendre dans la bouche du responsable du groupe parlementaire Les Républicains qu'habituellement, il est pour les privatisations, là pour les barrages, c'est l'inverse... Nous ne sommes pas dupes, il s'agit bien de la pression populaire construite essentiellement par la CGT qui l'a conduit à cette position.
- Paragraphe 57. Notre nouvelle revendication concernant l'organisation du service public concrétise en grande partie nos revendications sur la transformation du travail ou les garanties collectives de haut niveau. Pour l'instant, malgré la lutte engagée, nous n'avons pas encore gagné la bataille des idées, étape nécessaire avant de pouvoir créer l'unité des travailleurs dans la lutte, pour obtenir satisfaction à cette revendication. La campagne autour de notre Programme progressiste de l'Énergie, lancée depuis l'été 2020, est reprise par des groupes parlementaires et s'ancre de plus en plus dans l'activité des militants. Ce PPE est un enjeu revendicatif majeur et structurant pour l'avenir de notre fédération. Notre Programme progressiste de l'Énergie est même repris sur le plan international par certaines organisations syndicales proches, notamment en Amérique du Sud.

- Paragraphe 58. Les luttes historiques contre la réforme des retraites, contre le projet Hercule ou contre le démantèlement du groupe Engie, marqueront particulièrement la jeunesse des travailleurs de l'énergie. Au-delà du résultat de ces luttes, nombreux sont les travailleurs de l'énergie qui ont pris conscience de leur capacité à peser sur l'outil productif et donc d'élever le rapport de force face au patronat et au gouvernement. Néanmoins, l'élargissement de la mobilisation à l'ensemble des travailleurs reste un objectif à atteindre pour aboutir sur nos revendications. Toutefois, les luttes et la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 ont contraint le gouvernement à mettre en pause sa réforme sur les retraites. A contrario, la lutte contre le projet Hercule a démontré notre capacité à gagner sur des enjeux de fond et dans l'unité syndicale.
- Paragraphe 59. Ces luttes ont resserré les liens avec l'interprofessionnel, entre syndicats, entre professions, entre travailleurs de l'énergie, décloisonnant les barrières construites par la libéralisation du secteur de l'énergie et les évolutions financières des entreprises.
- Paragraphe 60. De plus, ces luttes nous ont aussi permis d'être au plus près du terrain et, en 2021, de reconstruire nos cahiers revendicatifs, du local au national, et de faire évoluer nos préavis de grève. Les employeurs nous poussent sur leur calendrier avec une incessante pression pour ne laisser aucun intervalle.
- Paragraphe 61. Force est de constater aussi que ces luttes ont généré des disparités dans les mobilisations, dans les appels à la grève ou dans les modes d'action. Cette question nous renvoie aussi à notre organisation et à notre fonctionnement.
- Paragraphe 62. La FNME-CGT déplore aussi l'accélération des politiques managériales répressives des employeurs de l'énergie, celles-ci faisant partie des stratégies néolibérales de volonté d'étouffement des mobilisations sociales dans les entreprises et à la branche professionnelle.
- Paragraphe 63. La mise en place des mesures sanitaires liberticides, depuis la première période de confinement, est venue percuter nos organisations.
- Paragraphe 64. L'après-confinement laisse des organisations de travail et syndicales en souffrance, n'ayant toujours pas repris leur fonctionnement antérieur. Les peurs face à la contamination ou les restrictions des libertés sous le prétexte de la crise sanitaire viennent limiter nos capacités de mobilisation. La journée du 17 septembre 2020 en a été l'exemple concret, entre volonté de relancer la lutte pour un monde d'après réduisant les inégalités et complexité de la mobilisation, nous n'avons pas réussi à relancer une dynamique. Depuis le début de cette crise et dans l'attente de solutions, un sentiment de cristallisation de la société semble prégnant. Mais l'année 2020 a montré que les mobilisations sont possibles et que la démarche de lutte reste ancrée dans le monde du travail. La manifestation du 22 juin 2021 au seul appel de la FNME-CGT, avec 13 000 manifestants (inclus actifs et inactifs) des IEG, démontre à elle seule que le rassemblement des travailleurs est une réalité et une force.
- Paragraphe 65. Pour autant, des voix s'élèvent contre les restrictions des libertés sous le prétexte de la crise sanitaire, notamment celles du défenseur des droits, du mouvement politique ou syndical.
- Paragraphe 66. Côté garanties collectives, la Fédération s'est dotée d'une organisation particulière qui a permis de donner de la cohésion et de la coordination à ces activités. Le Collectif des garanties collectives est devenu un véritable support tourné vers les syndicats et portant les revendications de la FNME-CGT partout où elle est représentative.  
Des collectifs au sein des garanties collectives ont travaillé à des propositions soumises à débat dans les syndicats et les instances. Des outils ont été déployés,

comme les questionnaires (droits familiaux, mobilité), les référentiels (droits familiaux, droits et démarches face au décès, rémunérations) ou le matériel de diffusion (tracts, décryptages). Sur les retraites, avant même de connaître le contenu du rapport gouvernemental, nous avons communiqué et commencé à formaliser à la fois une appréciation sur les projets gouvernementaux et des propositions pour l'amélioration des retraites.

- Paragraphe 67. Venons-en maintenant à nos orientations concernant les activités sociales et de santé. Les orientations étaient construites à la maille de la Fédération et ne rentraient pas dans le détail des branches ou des entreprises. Côté industries électriques et gazières, elles ont fait l'objet d'une déclinaison, dans la foulée du congrès, pour être traduites en orientations pour les élections des CMCAS de novembre 2017, où la FNME-CGT est pour la première fois passée sous les 50 %.
- Paragraphe 68. Ces orientations IEG ont été décidées pour la mandature complète et revues pour les élections de novembre 2021.
- Paragraphe 69. Depuis une dizaine d'années, les activités sociales et de santé ont surtout été l'objet de débats passionnés, autour des questions de gestion face à la situation de crise financière récurrente.
- Paragraphe 70. Cette situation n'est pas anodine : elle met en jeu notre capacité de gestion ouvrière et d'émancipation du mouvement ouvrier. Il s'agit en réalité d'une véritable lutte, pour aller chercher des moyens supplémentaires et gérer avec une CGT rassemblée. L'accord « Moyens bénévoles » nous a contraint en termes de moyens humains et financiers. Il a amené des désaccords politiques entre nous. Il faut toutefois souligner que d'importantes luttes locales ont abouti à l'octroi de moyens supplémentaires, malgré une entrée en négociation compliquée, faute de connaître les moyens octroyés sur l'ensemble du territoire. Cet accord a également permis de redonner des moyens dans des parties du territoire qui n'en avaient pas.
- Paragraphe 71. Notre démarche d'élargissement du périmètre des entreprises participant au financement des activités sociales et de santé et l'augmentation du nombre des travailleurs bénéficiant des activités sociales n'a pas décollé. Pourtant, certains syndicats CGT de notre fédération tapent à la porte, comme EDF EN. L'explication de la faiblesse de cette démarche tient dans la question du temps pour faire et organiser ce déploiement. Là où la revendication est défendue, nous arrivons à créer des emplois au statut des IEG. C'est notamment le cas dans le secteur de la valorisation énergétique des déchets.
- Paragraphe 72. Terminons ce bilan sur les axes revendicatifs en abordant la question de la protection sociale : deux régimes spécifiques au cœur de nos activités fédérales, celui des mineurs et celui des IEG.
- Paragraphe 73. Le premier est l'objet d'attaques incessantes du gouvernement, notamment récemment, durant l'été 2021. Les mineurs défendent « pelle et pioche » (ou bec et ongles) le maintien de leur régime spécial de sécurité sociale, même si, compte tenu de l'évolution de la population des mineurs, les luttes deviennent de plus en plus complexes à organiser. Ainsi, plusieurs journées de lutte des mineurs ont été organisées pendant la mandature, avec un grand rassemblement et une interpellation du ministère de la Santé par les mineurs et les salariés des IEG. L'avenir du régime des IEG est lui aussi en danger et la FNME a continué à lutter avec les syndicats pour défendre celui-ci.
- Paragraphe 74. Dans les industries électriques et gazières la protection sociale a été dans la tourmente sur deux sujets : l'affectation des 408 millions d'euros d'excédents de la Camieg décidée par le gouvernement et les changements à la CSMR décidés par les élus du CA de la CCAS sous mandatement de la FNME-CGT.



- Paragraphe 75. Nous avons tenté de mobiliser autour de ces deux sujets, y compris par l'appel à candidatures dans le cadre des élections Camieg, mais force est de constater que la mobilisation n'a pas été à la hauteur. Certains syndicats ne semblent pas en faire une priorité, par manque de temps ou de compréhension des enjeux et du contenu de nos propositions. Le gouvernement a ponctionné 180 millions d'euros sur les réserves, tout en autorisant l'amélioration de prestations, sans que celles-ci soient au niveau de nos revendications.
- Paragraphe 76. Globalement, nos priorités avec la réalité de l'activité syndicale au quotidien, nos difficultés, essentiellement axées sur la vie syndicale, viennent limiter notre capacité à maintenir une dynamique d'organisation et à obtenir satisfaction sur nos revendications.